

FICHE TECHNIQUE

Code article : CH8NX5SB

SAVONS MAINS DESINFECTANT BACTERICIDE

CODE DOUANIER 34029090

SAVON MAINS 5L DESINFECTANT BACTERICIDE VRAC

Crème pour le lavage des mains

Bactéricide selon les normes EN 1276 (1 min. à 20°C, en condition de saleté) et son adaptation en 30 secondes.
Bactéricide selon la norme EN 1499 en 30 secondes.

Recommandé dans les secteurs suivants : restauration, industrie alimentaire, collectivités...

Sans colorant, ni parfum.



AVANTAGES ET DOMAINES D'UTILISATION

- Nettoie, désodorise, blanchit et désinfecte.
- des textiles

CARACTÉRISTIQUES

- **Aspect** : Liquide visqueux translucide
- **Contenance** : 5L
- **Ph à 1%** : 6.5 +/- 0.5
- **Couleur** : Translucide
- **Densité à 20°** : 1.02 +/- 0.02
- **Composition** : Aqua, glycerin, N, N didecyl-N, N-dimethylammoniumchloride, benzalkonium chloride, alkyl polyglucoside, hydroxylpropy guar, propan-2-ol, acide citrique Matières actives Chlorure de N-alkyl-N, N-dimethyl-N-Benzylammonium à 7.65g/L et du chlorure de didecyldimethylammonium à 10.20g/L
- **Parfum** : /
- **Type** : Désinfectant, Bactéricide

CONDITIONNEMENT : à l'unité – Carton de 4 bidons

Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>

CONSEILS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

UTILISATION :

Restauration, industrie alimentaire, collectivités...

MODE D'EMPLOI :

Mettre une noisette de produit au creux de la main.

Bien se frotter les mains et se brosser les ongles pendant 30 secondes.

Rincer à l'eau claire.

S'essuyer les mains avec un chiffon propre et sec.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

STOCKAGE :

Stocker à l'abri de la chaleur, du froid et de l'humidité

MÉTHODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

LEGISLATION :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/669 (ATP 11)

Mis à jour le 05 décembre 2022

Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>